

## **Communiqué FSC® France – 29 avril 2019**

### **Développement d'un référentiel FSC® pour la Guyane**

**L'association FSC France a mis en place en 2017 un référentiel de gestion responsable des forêts pour la métropole. Celui-ci n'étant pas adapté au contexte guyanais, l'association FSC France travaille aujourd'hui sur l'élaboration d'un référentiel spécifique afin de prendre en compte les enjeux locaux.**

La Guyane représente environ 8 millions d'hectares de forêts soit 1/3 des forêts françaises. 2,4 millions d'ha composent le domaine forestier permanent et sont soumis à un aménagement forestier. Cette forêt permet la production de 80 000 m<sup>3</sup> de grumes par an et approvisionne la 3ème filière économique de Guyane. Les enjeux environnementaux et sociaux sont très forts : zones protégées, orpaillage illégal, populations autochtones, biodiversité remarquable, tourisme.

FSC France et les acteurs guyanais ont souhaité lancer un processus de mise en place d'un référentiel spécifique afin de faciliter la certification FSC des forêts guyanaises. [Les Principes et Critères \(P&C\) de gestion forestière responsable FSC](#) constituent le cadre de tout référentiel national ou régional. Ces Principes et Critères sont définis par les membres internationaux de FSC. Des Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) permettent de préciser chaque critère. Ces indicateurs doivent être adaptés aux enjeux du contexte local.

**Les grandes étapes de ce processus sont les suivantes :**

- Consultation préalable des acteurs guyanais (réunions menés en 2018 avec la filière, les associations et les usagers)
- Constitution d'un Groupe de Travail
- Discussion des indicateurs
- Première consultation publique (avril-juin 2019)
- Test en forêt (automne 2019)
- Deuxième consultation publique (janvier-février 2020)
- Validation finale du référentiel par FSC International

Conformément aux procédures définies par FSC International pour l'élaboration d'un référentiel adapté aux enjeux locaux, FSC France a proposé aux parties prenantes guyanaises de mettre en place un Groupe de Travail composé de trois chambres : environnementale, économique et sociale.

#### **Composition du groupe de travail**

- Chambre environnementale : WWF et Guyane Nature Environnement
- Chambre économique : Office National des Forêts et Interpro Bois Guyane
- Chambre sociale : Snupfen Solidaires et Grand Conseil Coutumier

Ce Groupe de Travail prend en compte les retours des parties prenantes et propose une adaptation des indicateurs aux spécificités du contexte guyanais. Le groupe de travail a finalisé une première version du projet de référentiel, lequel décline en indicateurs les principes et critères internationaux de FSC.

Cette première version du référentiel FSC pour la Guyane a été rédigée en français et est présentée en consultation publique du 12 avril au 14 juin. Elle a été traduite également en anglais pour faciliter les échanges avec FSC International. FSC France s'est rendue compte que suite à une erreur technique de mise en ligne, seule cette version en anglais du projet de référentiel est dans un premier temps apparue sur le site internet. La version française est désormais disponible en ligne et l'association FSC France tient à s'excuser auprès de l'ensemble des acteurs guyanais pour cette erreur. De ce fait, FSC France a décidé d'étendre la période de consultation jusqu'au 28 juin 2019.

FSC France invite tous les acteurs intéressés à donner leur avis sur ce projet de référentiel pour les forêts naturelles de Guyane. Les nouvelles idées et points de vue récoltés permettront de continuer à nourrir ces débats et d'améliorer ce projet d'indicateurs. Nous remercions par avance les participants à cette consultation du temps qu'ils consacreront en faveur d'une gestion responsable des forêts de Guyane.

**Présentation de FSC :**

Née en 1994, FSC (Forest Stewardship Council®) est une Organisation Non Gouvernementale internationale créée pour promouvoir une gestion responsable des forêts. La certification FSC permet de donner une valeur environnementale, économique et sociale à la forêt. Elle est gage de protection de la biodiversité extraordinaire et de la biodiversité ordinaire, des cours d'eau et des sols. Elle garantit également le respect des travailleurs, des populations locales et des peuples autochtones. Enfin, elle s'assure que la forêt est économiquement viable.

**Contact presse :**

Maya Bentz

[Maya.bentz@fsc-france.fr](mailto:Maya.bentz@fsc-france.fr)

06 63 02 12 55